



L'ACTION POLITIQUE: UNE GREFFE IMPOSSIBLE?

Résultats du congrès: par Claire Bonenfant et Evelyne Tardy, membres du comité d'action politique de la F.F.Q.

INTRODUCTION

En l'absence d'un cadre spécifique pour recueillir les discussions suggérées par les documents d'ateliers, nous avons dû élaborer (après coup!) une grille simplifiée pour analyser les rapports d'ateliers. Nous vous transmettons dans ces pages les résultats qui s'avèrent plus riches et plus diversifiés que n'ont pu le transmettre, faute d'outils appropriés, les présentatrices en plénière.

L'ACTION POLITIQUE COLLECTIVE À LA F.F.Q.

Déclaration de principe

- La F.F.Q., comme collectif, doit appuyer des idées et non des personnes
- La F.F.Q. doit demeurer un groupe de pression et d'influence
- La F.F.Q. doit aider ses membres à évaluer leur potentiel, les encadrer et les soutenir dans leurs démarches d'action politique

Constat

- La F.F.Q. a un certain pouvoir d'influence mais il faut aller plus loin
- Rechercher le pouvoir politique en soi est une bonne chose, mais pas à n'importe quel prix
- Prendre le pouvoir politique oui, mais dans le but de le transformer (c'est-à-dire avoir une vision féministe du pouvoir: un pouvoir plus humain, plus égalitaire, etc.)

Questions que les femmes en atelier se sont posées

- Quel est le prix du pouvoir?
- Quels types de pouvoir avons-nous? (pouvoir occulte — d'influence — pouvoir formel...)
- Quels sont les problèmes que pose la recherche du pouvoir politique?
- Comment rendre la F.F.Q. plus visible?

- Y a-t-il des contradictions entre action politique collective et action politique individuelle?
- Quels sont les terrains d'action politique collective?
- Y a-t-il une relève à la F.F.Q.?

Stratégies proposées dans plus d'un atelier

- Apprendre à connaître les rouages du pouvoir politique pour y accéder
- Rendre visible la présence des femmes dans les lieux de pouvoir
- Identifier les lieux où elles ne sont pas présentes et travailler à combler ces lacunes
- La F.F.Q. doit développer l'aspect politique des communications; nécessité pour la F.F.Q. de renforcer les liens avec les médias; développer des mécanismes d'urgence de circulation de l'information
- Élargissement de nos alliances avec d'autres groupes d'intérêts: syndicats, groupes communautaires, groupes de femmes du 3e âge, jeunes, femmes d'affaires, etc., sans cependant se laisser noyer, mais pour pouvoir augmenter notre force de frappe.
- La F.F.Q. doit affirmer son leadership et remettre le discours féministe sur la place publique — un discours plus clair — en utilisant au maximum les communications
- La F.F.Q. doit développer des liens avec des étudiantes universitaires
- La F.F.Q. doit développer un support réciproque et complice avec les comités de condition féminine des syndicats
- La F.F.Q. doit intensifier son lobbying auprès des députés et fonctionnaires
- La F.F.Q. doit utiliser les formatrices à l'action politique et continuer d'en former
- La F.F.Q. doit poursuivre le travail du Groupe des 13

(suite p. 4)

EXTRAITS DU MÉMOIRE DE LA F.F.Q. DEVANT LE COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

Plusieurs groupes de femmes ont fait valoir que le concept de société distincte (attribué au Québec dans l'entente du lac Meech) pouvait être une menace aux droits des femmes. Les analyses de ces groupes concluent à la possibilité pour les autres provinces de se réclamer aussi d'un caractère distinctif à cause des différentes références, dans l'entente, à l'égalité des provinces. Cela explique en partie l'appréhension du concept de société distincte par des groupes de l'extérieur du Québec qui manifestent habituellement beaucoup de méfiance envers leur gouvernement provincial.

Cependant, si seule la province de Québec est reconnue comme société distincte, nous désirons fortement que nos consoeurs ne voient pas de menaces là où nous n'en voyons pas. À la question: *Le concept de société distincte est-il une menace pour les Québécoises?*, la Fédération des femmes du Québec répond: non.

Voici pourquoi: l'Accord a pour but d'intégrer le Québec dans la constitution et le fait de vouloir protéger la langue française, notre culture, notre système d'enseignement, le réseau des services sociaux ou sanitaires, les associations volontaires etc., ne crée pas une conjoncture susceptible de bafouer les droits des femmes.

La lecture que nous avons faite de l'Article 16 de l'Accord est à l'effet que les articles 25 (peuples autochtones) et 27 (multiculturalisme) y ont été expressément mentionnés parce que le nouvel article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 pouvait, en apparence, laisser croire que la reconnaissance de la caractéristique fondamentale du Canada et celle de la société distincte touchant le Québec porteraient atteinte aux droits protégés par ces articles. Mais

comme l'article 2 ne fait pas référence à des matières qui affectent en soi la situation des femmes, il nous est apparu plausible que seuls les articles 25 et 27 de la Charte soient mentionnés.

L'Accord du lac Meech ne constitue donc pas, d'après notre analyse, une menace ni expresse ni même potentielle aux droits à l'égalité des femmes au Québec. Nous ne voulons pas dire par là que des atteintes à nos droits ne sont pas possibles en terre québécoise; nous disons plutôt que l'histoire des droits des femmes démontre que nous n'avons pas besoin de «sociétés distinctes» pour que nos droits soient compromis et que le concept de société distincte est un concept neutre sous ce rapport (...).

Malgré le fait qu'elle ne recommande pas elle-même un amendement à la Charte, la Fédération des femmes du Québec ne s'opposerait cependant pas à un amendement visant à ajouter l'article 28 de la Charte (égalité hommes-femmes) à l'article 16 de l'Accord constitutionnel, tel que le propose le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (...).

Il serait cependant essentiel que l'introduction de l'article 28 de la Charte provienne du fait, non pas qu'il est nécessaire de protéger des droits en apparence menacés comme c'est le cas pour les articles 25 et 27 de la Charte, mais de confirmer dans la logique même de la nature de l'article 16 de l'Accord ce qui semble avoir été de toute manière l'intention des Premiers ministres. Il s'agit bien davantage d'un amendement de concordance que d'un amendement de «réassurance».

(1) Le texte complet de l'intervention de la F.F.Q. est disponible sur demande.

LA PETITE HISTOIRE POLITIQUE DU LAC MEECH

**Entretien avec Ginette Busque
(collaboration de Charlotte Thibault)
par Anne-Marie Gingras**

AMG- Ginette, comment la Fédération en est-elle venue à étudier l'entente du lac Meech sous l'angle de la condition féminine?

GB- Depuis le tout début, on cherchait la spécificité femme dans ce dossier. Déjà en mai, la Fédération avait envoyé une lettre aux premiers ministres Bourassa et Mulroney dans laquelle nous traitons du concept de société distincte dont l'Accord n'apporte pas de définition. On ne voulait pas être piégées par un concept trop étroit. On sait très bien qu'au Québec, le mouvement des femmes participe justement à ce caractère distinctif. Quant au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, on avait déjà réalisé que les femmes avaient obtenu un certain nombre de choses grâce à lui. Pas les femmes de façon spécifique, mais les femmes comme citoyennes. L'exemple dont on s'est servi est celui de l'assurance-maladie; on doit l'universalité au gouvernement fédéral. Donc, il peut y avoir des choses intéressantes pour nous dans ce pouvoir de dépenser. Mais en tant que Québécoises, on ne voulait pas que le gouvernement provincial perde le contrôle sur des matières qui sont de sa juridiction exclusive.

AMG- À ce moment, il n'était pas question du droit des femmes à l'égalité?

CT- Non. Ce serait bon de mentionner qu'à l'intérieur de la F.F.Q., les personnes qui ont étudié l'Accord sont très sensibilisées aux droits des femmes: Claire Bonenfant, Evelyne Tardy, Noëlle-Dominique Willems et Solanges Vincent, entre autres, et personne n'a eu peur de l'entente constitutionnelle.

GB- C'est en faisant une analyse bien plus politique que juridique finalement qu'on a décidé de se présenter au Comité mixte de la Chambre et du Sénat qui étudiait l'accord constitutionnel.

La question du droit à l'égalité ne s'est pas posée au tout début même chez les groupes du Canada anglais. Au congrès du Comité canadien d'action, la discussion a porté sur le pouvoir de dépenser. On a alors mis le doigt sur le vrai problème pour les femmes en-dehors du Québec, qui est bien plus le pouvoir de dépenser que la société distincte.

AMG- C'est seulement plus tard que des groupes ont commencé à dire que nos droits étaient menacés?

CT- En effet, à la fin juin, suite à un certain jugement de la Cour Suprême, on en avait vaguement entendu parler parce qu'une journaliste du Globe and Mail nous avait demandé ce qu'on pensait de la position de LEAF (Fonds d'éducation et d'action juridiques).

GB- C'est véritablement en juillet que les groupes de femmes canadiens se sont mis à étudier les droits à l'égalité dans l'entente constitutionnelle. C'est au retour des vacances, fin juillet, que c'est devenu très clair qu'il y avait des groupes de l'extérieur du Québec qui s'en prenaient à la société distincte. Notre réaction a été très spontanée. On a dit: ça ne marche pas, ça ne tient pas debout!

CT- C'est le mémoire de NAWL (Association nationale de la femme et le droit) qui nous a permis de suivre leur raisonnement. Et plus tard, à la rencontre au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF), on a vu que le tout venait du concept des sociétés distinctes au pluriel.

AMG- Toutes les provinces allaient pouvoir être des sociétés distinctes puisqu'elles étaient égales au Québec, et on avait une peur bleue de ce que les gouvernements provinciaux allaient pouvoir faire ...

GB- Oui. Je réfléchissais à cela et je me disais qu'il y avait là une méfiance envers le

FFQ

Québec. Pourquoi est-ce que tu te mets à avoir peur de la société distincte si tu n'as pas peur que ton gouvernement provincial se mette à imiter celui du Québec? Donc, il faut que tu exprimes, vis-à-vis du Québec, une crainte par rapport aux droits des femmes. Il n'y a que le CCCSF qui s'est dissocié de cette position. Le Conseil s'est aperçu que si la société distincte ne faisait pas peur aux Québécoises, ça n'avait pas d'allure de fonder une réaction nationale des femmes là-dessus.

AMG- Et pourtant, le CCCSF est embarqué dans cette histoire contre la société distincte.

GB- Lors de la réunion qu'il avait convoquée, il a autant été question du jugement de la Cour Suprême dans l'affaire du Bill 30 que de l'Accord lui-même. L'Accord devenait comme le prétexte pour aller chercher une garantie constitutionnelle pour la protection des droits des femmes qui semblaient dorénavant fortement menacés. Le jugement de la Cour Suprême a été interprété comme voulant dire que la Charte n'avait pas pour effet de porter atteinte à la loi constitutionnelle de 1867. On était donc en train de dire que l'Accord serait à l'abri de la Charte des droits et libertés.

AMG- Ginette, peux-tu parler un peu des consultations qui ont eu lieu avec les autres groupes de femmes et qui ont précédé la comparution de la F.F.Q. aux audiences du Comité mixte de la Chambre et du Sénat et des autres consultations qui ont permis à la F.F.Q. de développer sa position?

GB- Tout d'abord, on a assisté à la rencontre convoquée par le CCCSF à laquelle il y avait des représentantes du Comité canadien d'action, de LEAF, de NAWL, du Canadian Day Care Advocacy Association, du Comité Ad Hoc de 1982 sur la constitution qui s'est reformé, du Conseil du Travail du Canada, et des trois partis politiques fédéraux. C'était la première fois qu'on entendait véritablement parler du jugement de la Cour Suprême; même si ça nous semblait aberrant de dire que dorénavant on pourrait interpréter la constitution sans tenir compte de la Charte, on s'est dit qu'il fallait étudier la question. Si c'était vrai que la Charte pouvait ne plus s'appliquer en certaines circonstances, on voulait voir si on ne pouvait pas apporter un amendement. On est donc parties avec l'idée de trouver un amendement, mais on s'est rendu compte qu'à chaque fois qu'on en élaborait un, on s'attaquait à l'Accord et à la société distincte. Et puis, on s'est rendu compte que le jugement de la Cour Suprême n'était pas excessif et qu'il n'avait pas pour effet, quant à nous, de soustraire toute la constitution de l'application de la Charte.

À l'extérieur de la F.F.Q., on a consulté beaucoup de monde: des gens du Parti libéral, du Parti québécois, des fonctionnaires du ministère de la Justice, des constitutionnalistes, des professeurs ...

AMG- Comment s'est déroulé la présentation de la F.F.Q. à Ottawa?

GB- Très bien. Claire Bonenfant et Charlotte Thibault m'ont accompagnée pour la

présentation, alors que tu t'occupais des relations avec les médias. On a passé après le Comité canadien d'action (NAC) dont les exemples de menaces aux droits de femmes par le biais de l'application de l'Accord ont été mal accueillis. La position de la F.F.Q. a été bien accueillie. Nous étions très bien préparées. Nous nous attendions à des questions plus complexes, plus piégées.

AMG- Et ensuite, que s'est-il passé avec les groupes de femmes canadiens?

GB- Nous avons été invitées à aller rencontrer un groupe de femmes de l'Ontario; en fait, c'était en grande partie des représentantes des groupes de femmes nationaux. La réunion avait été convoquée par le Conseil du statut de la femme de l'Ontario et notre participation avait été sollicitée par Sylvia Gold, la présidente du CCCSF, qui s'est toujours soucieuse qu'on exprime notre position. On est aussi allées rencontrer la ministre fédérale responsable de la condition féminine, Barbara McDougall, avec d'autres groupes de femmes.

AMG- Cette peur de la société distincte, est-ce qu'elle n'est pas dûe d'abord et avant tout à une profonde méconnaissance du Québec?

GB- C'est évident! Il y a beaucoup d'ignorance face au Québec, mais cela est moins compréhensible quand il s'agit des droits des femmes. Les groupes qui ont manifesté leurs craintes par rapport à la société distincte sont des groupes qui à d'autres occasions admirent les progrès du Québec en matière de condition féminine. Il y a donc comme un double discours sur le Québec: d'une part, nous avons marqué beaucoup de progrès au chapitre de la condition féminine, mais, d'autre part, la société distincte pourrait être dangereuse pour les droits des femmes.

AMG- Mais qu'est-ce qui expliquerait un tel double discours?

Les femmes de l'extérieur du Québec voulaient créer un vaste mouvement d'opposition à l'accord du Lac Meech. Pour ce faire il fallait que les femmes du Québec puissent s'y rallier. En exprimant des craintes à l'égard de l'impact du concept de société distincte on devait certes croire que les Québécoises réagiraient, même si en fait le Québec est perçu comme étant en avance en matière de condition féminine. Alors que le véritable problème pour les groupes des autres provinces réside probablement dans la capacité des gouvernements provinciaux de se retirer des programmes co-financés, c'est à la société distincte et à la caractéristique fondamentale qu'on s'en est pris. On nous a donc amenées à nous intéresser à des aspects de l'Accord qui n'avaient suscité chez nous initialement aucune réaction.

AMG- On a parlé dans les journaux de gaffe politique des groupes canadiens. Qu'en penses-tu?

GB- C'était une erreur politique, mais j'ai beaucoup de difficulté tout de même à voir de la mauvaise foi là-dedans.

LA PETITE PRESSE FAIT PEAU NEUVE!

Nous avons reçu une lettre des avoués de *La Presse* nous enjoignant péremptoirement de changer le titre de notre publication, étant donné que le nom de *La Petite Presse* est enregistré à la Cour Supérieure depuis 1904. Nous nous inclinons de bonne grâce (grrr) parce que nous n'avons pas le choix! Notre prochaine publication portera donc un autre nom (qui est toujours à l'étude...) que, cette fois-ci, nous aussi, enregistrerons à la Cour Supérieure! Nous en profiterons en même temps pour améliorer la présentation, en espérant qu'elle vous agréera. Nous pensons de plus être en mesure de vous proposer nos deux premières chroniques régulières: «OUTILS» (que vous apercevez déjà dans ce présent bulletin) et «CHRONIQUE JURIDIQUE».

Par ailleurs, à compter de maintenant, nous mentionnerons dans notre organe (ah ah ah) la date de tombée de la prochaine publication, afin de permettre à toutes celles qui désirent rédiger un article de nous le faire parvenir à temps. **Pour la prochaine édition, cette date est le mardi 6 octobre 1987.**

Enfin, le Comité des communications lance un appel à toutes: avons désespérément besoin de collaboratrices dynamiques stop — salaire néant stop — avantages sociaux limités à la rencontre de femmes intéressantes (nous!) stop — conditions préalables néant (acceptons toutes les candidatures) stop — ne prévoyons pas de bousculade stop — prière de téléphoner à la F.F.Q. (844-7049) et laisser vos coordonnées à notre intention stop — stop — stop —

Monique Sauriol
Comité des communications

OUTILS

Au clair de l'ovule, vidéo de 51 minutes réalisé par le Conseil du statut de la femme (CSF), traite de l'infertilité, de la reproduction artificielle et du diagnostic prénatal. Disponible gratuitement à la Cinémathèque du ministère des Communications — 1601 ouest, boul. Hamel — Québec Qc G1N 3Y7 — (418) 643-5168

Le personnel de Consult-Action est de plus disposé à donner des conférences et à animer des séances d'information sur les enjeux de la reproduction artificielle. Pour informations, téléphonez au CSF — 1 (800) 463-2851 (sans frais au Québec).

Procurez-vous **Enjeux (Dilemmas** en version anglaise), une synthèse vulgarisée des travaux de recherche du CSF sur la reproduction artificielle. En vente au coût de 3,95\$ dans le réseau des Publications du Québec et dans les librairies anglophones.

FFQ

(suite de la p. 1)

- La F.F.Q. doit s'approprier le dossier du mode de scrutin pour le faire avancer
- La F.F.Q. doit inviter les groupes de femmes à se positionner lors des élections
- La F.F.Q. doit continuer à porter et même développer davantage les dossiers à caractères économiques (fiscalité — disparité salariale — orientation des filles — accès à l'égalité) stratégies spécifiques à chacun des dossiers en priorisant des stratégies d'intervention

Stratégies proposées dans un seul atelier à la fois

- Importance d'investir massivement les partis politiques
- Nécessité d'un lieu de concertation et de rassemblement pour l'action politique des femmes
- Investir les lieux mixtes
- Recommander une grève générale pour démontrer l'importance de l'action des femmes (modèle islandais)
- Rédiger un questionnaire pour interpellier les candidates et susciter des débats
- Faire imposer la règle des objectifs numériques dans les partis
- Créer une action collective sur le financement des groupes à long terme
- La F.F.Q. doit produire et diffuser un document de réflexion sur le pouvoir
- La F.F.Q. doit produire un «kit» d'informations sur la structuration de projets (comment gérer les niveaux administratifs et politiques)
- La F.F.Q. doit offrir une carte de membre gratuite aux étudiantes qui veulent participer aux actions de la F.F.Q.

L'ACTION POLITIQUE INDIVIDUELLE

Déclarations de principe

- Il faut plus de femmes en politique mais pas n'importe lesquelles
- La F.F.Q. doit encourager celles qui minimalement adhèrent à ses objectifs

Constat

- L'isolement des femmes en politique — le besoin de solidarité avec les autres femmes et celui d'établir des connivences de personnes et de groupes
- Les femmes sont très compétentes mais parfois trop exigeantes envers les autres femmes et elles-mêmes
- Les femmes qui se lancent en politique manquent souvent de ressources financières pour le faire
- Les femmes n'ont pas de leader femmes et peu de modèles en politique

- Difficultés pour les femmes de concilier une double allégeance: au féminisme et au parti
- Il n'y a pas de contradiction entre l'action politique collective et l'action politique individuelle
- Oui, ça change notre action politique individuelle d'être membre de la F.F.Q.

Questions posées

- C'est quoi appuyer individuellement une femme qui se lance en politique?
- À partir de quels critères la F.F.Q. doit-elle appuyer une candidate?
- Le nombre ou la qualité?
- Quels sont les supports concrets à apporter aux femmes qui se présentent en politique?
- Que doit-on attendre des femmes que l'on aide comme candidates?
- Peut-on être dissidente de son propre parti politique comme femme élue?
- Faut-il s'afficher féministe, même au risque de faire peur?

Stratégies développées dans plus d'un atelier

- Il faut créer des collectifs de soutien pour les candidates
- Ces femmes élues doivent porter les dossiers du mouvement des femmes et, pour les femmes de la F.F.Q., elles doivent porter les dossiers de la F.F.Q.
- La F.F.Q. doit développer un processus de communications avec les femmes élues
- Les élues doivent faire un retour vers les groupes de femmes pour connaître leurs attentes et influencer les positions du parti qu'elles représentent
- La F.F.Q. doit présenter une position claire sur les principaux dossiers pour que les élues puissent se les approprier et travailler à les réaliser
- Il faut miser sur la quantité, mais pas au détriment de la qualité (qualité ici = femmes féministes compétentes)

Stratégies développées dans un seul atelier

- Il faut organiser des tribunes publiques pour conscientiser celles qui se présentent et celles qui votent
- Développer la formation pour comprendre le pouvoir formel et informel (ex.: formation à l'entrepreneurship)
- Les femmes élues doivent également aller chercher dans leur parti et leur milieu, des solidarités
- Il faut engager la réflexion sur la possibilité pour une élue féministe d'être, sur certaines questions, dissidente de son parti, et sur certains dossiers touchant les femmes être solidaires indépendamment du parti dans lequel elle se trouve
- Il faut accéder au pouvoir dans les municipalités

RAPPEL

- Vous désirez un bulletin thématique?
Joignez-vous au Comité de communications de la F.F.Q.
- Prochaine date de tombée
6 octobre 87

Réalisation

Production
Ginette Busque
Nicole Charron
Janou Gagnon
Anne-Marie Gingras
Monique Sauriol
Charlotte Thibault
Secrétariat
Hélène Viau
Communication et
Design graphique
Lorraine Larichelière
(514) 521-2991

Volume 6 Numéro 1

Septembre 1987

CONSEIL RÉGIONAL DU SAGUENAY

AUTOMNE 1987

Date: 27 septembre
Activité: Déjeuner-causerie
Thème: Nouvelles technologies de reproduction

Date: 29 novembre
Activité: Déjeuner-causerie
Thème: Fiscalité

HIVER-PRINTEMPS 1988

Date: 7 février
Activité: Forum
Thème: La santé mentale des femmes

Date: 8 mars
Activité: Fête des mères

Date: 27 mars
Thème: La place des femmes dans l'Église

Date: 22 mai
Thème: Vieillir au féminin

CONSEIL RÉGIONAL DU LAC SAINT-JEAN

Le C.R. n'est pas encore en mesure de fournir son calendrier d'activités. Toutefois, le thème qui sera exploré au cours des activités prévues pour la présente année est **L'accès à l'égalité économique et politique des femmes:**

- comment susciter l'intérêt des femmes pour la politique;
- informer les femmes sur les «outils» leur permettant d'acquérir leur autonomie économique.

Le calendrier des activités créées autour de ce thème sera ultérieurement envoyé par la poste aux membres de la région.

Personne responsable: **Monique Imbeau**
(418) 668-8449

ACTIVITÉS RELIÉES AUX INSTANCES PROVINCIALES

AUTOMNE 1987

Date: 23 octobre
Activité: Réunion du Conseil d'administration provincial (C.A.P.)

Date: 24 octobre
Activité: Journée avec les Conseils régionaux

Date: 4 décembre
Activité: Réunion du C.A.P.

Date: 5 décembre
Activité: Conseil général

HIVER-PRINTEMPS 1988

Annnonce officielle de la date de la tenue de notre Congrès... tenez prêts vos crayons, vos idées, votre dynamisme!

Date: 29 et 30 avril
Activité: **Congrès de la F.F.Q.**

Date: 1er mai
Activité: Assemblée générale annuelle

(Date de la réunion du C.A.P. à venir)

COMMUNIQUÉ

Les 29, 30 et 31 octobre prochains, le Conseil du statut de la femme tiendra à Montréal, avec la collaboration de l'Institut Simone-de-Beauvoir, un forum international qui aura pour thème *La maternité au laboratoire*; on y traitera des nouvelles technologies de la reproduction humaine et des questions cruciales que celles-ci soulèvent.

Issu(e)s de différentes disciplines, 36 spécialistes venu(e)s d'Australie, des États-Unis, de France, d'Angleterre, de Suisse, de Suède, du Canada et du Québec répondront aux questions spécifiquement reliées à leurs champs d'activités.

Participant(e)s et spécialistes examineront ensemble, **en ateliers**, les grandes questions de l'heure: la médicalisation de la maternité, le désir d'enfant, l'anonymat dans les dons de sperme et d'ovules, les grossesses sous contrat, la notion d'enfant parfait, les droits du fœtus vs les droits de la mère, les orientations actuelles de la science. Le pouvoir collectif des femmes sur la reproduction fera l'objet de la conférence-débat qui clôturera le forum dans une perspective d'action internationale.



Lieu du forum: **Université Concordia**
1455 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, QC / (514) 848-2424

Date limite d'inscription: **30 sept. 87**

Brochure et formulaire d'inscription:
Conseil du statut de la femme
1 (800) 463-2851 (sans frais au Québec)
ou (418) 643-4326

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 1987-88

CONSEIL RÉGIONAL DE MONTRÉAL

AUTOMNE 1987

HIVER-PRINTEMPS 1988

Les soupers inter-culturels (tous les 2e mercredis du mois)*

Date: 14 octobre
Conférencières: Marie-Antoinette Joubert, femme haïtienne vivant au Québec depuis 1971
Éducatrice et conseillère

Femme musulmane (à confirmer)

Date: 11 novembre
Conférencières: Lous-Marie Ulguin, femme chilienne vivant au Québec depuis 1974
Travailleuse sociale (actuellement à Liaison-Femmes)

Nguyen-Tuyet Huong, femme vietnamienne vivant au Québec depuis 1979
Pharmacienne

Date: 9 décembre
Conférencière: Aoura Bizarri, femme italienne vivant au Québec depuis 1971
Coordonnatrice du Collectif des femmes immigrantes

Des soupers-rencontres auront lieu tous les 2e mercredis du mois. Les thèmes n'étant pas encore tout à fait définis, nous les publierons lors de la prochaine édition de notre bulletin.

* Tous ces soupers auront lieu à 18h, au Café Cherrier (angle Cherrier et Saint-Denis)

CONSEIL RÉGIONAL DE QUÉBEC

AUTOMNE 1987

HIVER-PRINTEMPS 1988

Assemblée générale des membres:

Date: mardi, 1er septembre
19h30

Lieu: Cegep Champlain,
790, Nerée-Tremblay,
Ste-Foy, local 278

Activité: Rapports de la présidente et trésorière
 Projet de règlements de régie interne
 Activités 87-88
 Élection

Lancement de l'Historique:

Date: Jeudi, 22 octobre
17h à 19h

Lieu: Hôtel Clarendon
57, rue Ste-Anne, Québec
Bar l'Emprise

Activité: Présence de quelques membres fondatrices qui nous conteront quelques anecdotes. Présence aussi de Ginette Busque, présidente provinciale qui nous entretiendra sur les acquis «fragiles».

Brunch-Conférence:

Date: Dimanche, 22 novembre
11h à 14h

Lieu: Brasserie B.B.M.
3196, Chemin Ste-Foy,
Ste-Foy

Activité: Invitée: Ginette Busque, présidente F.F.Q.
Conférence sur les Accords du lac Meech.

Programme S'ÉQUIPER POUR AGIR

Les mardis, du 15 septembre au 17 novembre, de 19h à 22h

Lieu: Cegep Champlain
790, Nerée-Tremblay,
Ste-Foy, Local 278

Modules: 1. La structuration de la pensée et les communications écrites
2. Le leadership et la participation
3. L'animation des petits groupes.

Animatrice: Thérèse Dussault,
Maîtrise de l'ENAP

Rencontre-échange:

Date: Février

Lieu: à confirmer

Activité: Projet du Comité jeunesse. Échange avec des étudiantes de niveau cegep et universitaire sur leur perception du féminisme et l'action de la Fédération des femmes.

Série de 3 conférences:

Dates: 8, 15 et 22 mars, de 19h à 21h

Lieu: 380, Chemin St-Louis,
21e étage, Québec

Activité: Conférences sur l'évolution des femmes créatrices à travers les âges.

Invitée: Lilianne Blanc, membre de la F.F.Q.
Collaboration avec la Société d'étude et de conférences, Section de Québec, organisme-membre de la F.F.Q.

Rencontre-échange:

Date: Avril

Lieu: à confirmer

Activité: Femme de demain
Production — Reproduction
Thème du congrès 88.

FFQ